

# protection de l'enfance

**Paris**

**Session de formation**  
22, 23 et 24 septembre

**Catalogue**

**2021**



# protection de l'enfance

Positionnement du psychologue au sein des différents systèmes : familial et professionnel. Qui est « le client » du psychologue ? L'enfant confié ? La famille de l'enfant ? Peut-on, a-t-on le droit de les différencier voire les opposer de la sorte ? Missions et obligations hiérarchiques. Références déontologiques. Travail institutionnel (réunions, synthèses, partage d'informations) : dans quel but ? Quel travail avec les enfants confiés ? Quelle évaluation du contexte des professionnels ? Quel travail avec les parents ? Pourquoi le signalement : Récit, révélation, dévoilement, signalement, procédure pénale Les situations de maltraitance familiale mais également institutionnelle et de son corollaire le signalement, seront abordées. Le rôle et la place du psychologue y seront attentivement examinés et clarifiés. Dépistage, signalement et accompagnement de la victime dans la procédure pénale sont les thèmes centraux de cette formation.

## objectifs

Identifier les risques de traumatismes potentiels aux mineurs dès les écrits présentés à l'institution/ évaluation pluridisciplinaire.

Utiliser ces informations au cours des entretiens avec les enfants et les parents : de quelle manière, dans quel but ?

Connaître et identifier les conséquences psychologiques des traumatismes sur les enfants (ptsd).

Mettre en œuvre un programme de travail de restauration de l'estime de soi de l'enfant en impliquant l'équipe pluridisciplinaire.

Les entretiens avec les parents : Qui ? Dans quel but ? Quel partage d'informations ?

Quand signaler ? À qui signaler ? En cas de signalement, quelle sera la place des parents, le rôle des institutions, quelle protection à mettre en œuvre pour les victimes et le cas échéant, pour les personnes ayant effectué le signalement ?

Repérer le circuit administratif du signalement depuis la cellule de recueil départementale au parquet.

Les enjeux de l'écriture en protection de l'enfance.

Écriture « à plusieurs mains ».

Responsabilités des auteurs.

Établir les modalités d'accompagnement de la victime de violences intrafamiliales, interpersonnelles ou institutionnelles.

## argument

En réalisant des thérapies ou des entretiens psychologiques au sein d'une institution œuvrant pour la protection de l'enfance, le psychologue se trouve confronté à la nécessité d'évaluer et de répondre à son interlocuteur au sujet de récits de faits de violence ou de mise en danger d'un ou plusieurs mineurs.

De même, des adultes peuvent révéler des faits dont ils ont été victimes au cours de leur enfance et dans un certain nombre de situations, ils sont encore en droit de porter plainte pour ces mêmes faits devant une juridiction pénale.

Comment ces récits et les informations qu'il contient sont entendus par le psychologue et l'équipe des professionnels ? Quelle réponse est apportée à l'interlocuteur, en termes de transmission à des tiers (parents, membres de l'équipe, administration, justice) mais également en termes de réassurance de celui/celle qui fait part de ces violences ? Quelle reconnaissance des effets traumatiques de ces faits ? Quel « programme de travail » sera mis en œuvre à la suite d'un récit de violences ?

En outre, lorsque l'obligation légale du signalement s'impose, elle soulève quantité de questions. La rédaction d'un signalement fait basculer le travail avec l'enfant et sa famille « dans une autre dimension », qu'il convient d'évaluer et à laquelle il faut s'adapter. Le psychologue peut par ailleurs se trouver face à l'obligation de signalement d'éléments susceptibles de révéler une maltraitance institutionnelle.

Une connaissance précise du cadre légal de la protection de l'enfance et des droits de l'homme, de la psychologie clinique du traumatisme et de ses effets sur la personnalité de la victime de violences, du signalement ainsi que de la procédure pénale, de ses acteurs et de ses incidences, une appréhension de la place des intervenants des différentes institutions et de leur « marge de manœuvre » représentent des atouts majeurs.

## contenus

- Le repérage des signes cliniques évocateurs d'une mise en danger du mineur (tableau des signes de stress post- traumatique).
- Propositions de travail à partir de ce repérage afin de soutenir l'enfant dans son estime de soi (narcissisme)
- La déontologie des psychologues.
- Place et rôle de l'accompagnement thérapeutique de l'enfant et/ou des parents.
- Le soutien des collègues face aux révélations de violences et des suites données par l'institution.
- Les obligations légales.
- La connaissance des procédures de signalement et de ses suites.
- Comment établir un consensus institutionnel autour d'un signalement.
- Les spécificités de la rédaction du signalement.
- Les stratégies d'intervention dans un travail pluridisciplinaire en assurant la protection de l'enfant ayant fait des révélations de violences.
- L'identification et le rôle du réseau de soutien de la victime de violences.
- Le déroulé d'une procédure pénale.
- L'accompagnement de la victime au cours des différentes étapes du signalement et d'une procédure pénale.
- L'accompagnement de la famille.

## méthodologie

- Apports théoriques sur le cadre juridique.
- Apports techniques sur les moyens de repérage de la maltraitance.
- Apports d'expériences sur des situations concrètes et échanges.
- Temps d'évaluation oral sous forme de table ronde et questionnaire d'évaluation et de satisfaction.

## formatrice : Karin Teepe

Psychologue, DESS Psychologie Clinique, DEA de Psychanalyse, obtenus à l'Université Paris7, formation complémentaire de thérapeute familiale systémicienne. Orientation de travail et spécialisations sur les problématiques liées aux traumatismes, notamment consécutifs aux violences. Travaille actuellement en cabinet libéral (entretiens individuels et thérapies familiales), en centre de soins pour victimes de persécutions politiques et à l'hôpital. A exercé 8 ans au sein de la fonction publique hospitalière, et plus précisément dans les domaines du handicap mental et/ou psychique et dans la prise en charge des personnes porteuses d'autisme. A exercé 5 ans au sein d'une association d'Action éducative en milieu ouvert, son action se faisait dans le cadre d'un mandat judiciaire. Elle exerce actuellement en libéral en tant que thérapeute, superviseur (psychologues et équipes pluridisciplinaires) et formatrice (chargée de cours à l'université de Lorraine, à l'Institution de formation des cadres de santé de Laxou, propose des interventions sur la santé sexuelle auprès d'institutions spécialisées dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap et des conférences sur l'autisme auprès des services publics), elle est appréciée pour sa capacité à faciliter le lien entre la théorie et la pratique.

## protection de l'enfance

### PUBLIC

### Psychologues

*L'attestation Adeli des psychologues est demandé pour valider l'inscription.*

### GROUPE

**12 participants maximum**

### LIEU

**PARIS**

### DUREE

**3 journées de 7h**

### SESSION

**22, 23 et 24 septembre 2021**

## tarifs 2021

**Adhérent FFPP : 622 €**

**Public : 889 €**

## formations intra

Vous souhaitez mettre en place cette formation dans votre établissement ?

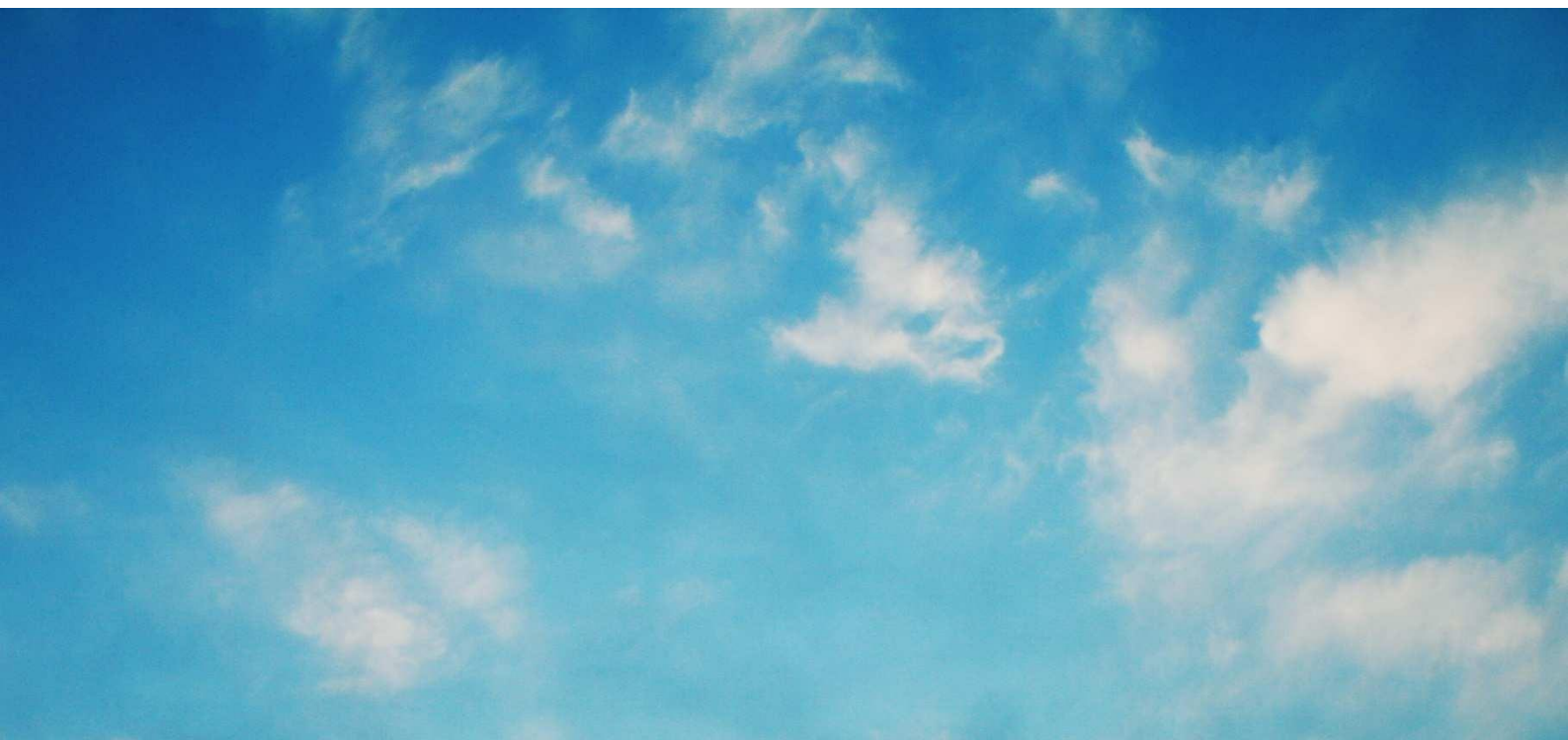
Contactez-nous à l'adresse suivante :

**[formationsintraffpp@gmail.com](mailto:formationsintraffpp@gmail.com)**

Un devis spécifique vous sera proposé suite à l'étude de faisabilité de la formation au sein de votre institution, de vos besoins et des modalités de mise en place.



**Organisme formateur n° 11 75 38 152 75**  
**RNA : W751158513 -- APE : 9499Z -- ANFH 320857**  
Datadocké n°0048939



**Siège FFPP**

71, Avenue Édouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex

Siret : 448 221 804 000 41, APE 9499 Z

Téléphone : 09 86 47 16 17  
(numéro non surtaxé)

E-mail : [formationsinterffpp@gmail.com](mailto:formationsinterffpp@gmail.com)

**[www.ffpp.net/](http://www.ffpp.net/)**